

Législature 2021-2026

Séance du 17 novembre 2022

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°37

AquaVia

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le projet AquaVia poursuit deux objectifs :

- la construction d'une station de pompage de l'eau du lac de Neuchâtel, dans le but d'approvisionner en eau potable, via une nouvelle usine de traitement d'eau, la région actuellement desservie par l'usine existante de production d'eau potable d'Estavayer-le-Lac ;
- la création, en parallèle, d'une artère énergétique et d'un réseau d'irrigation agricole.

L'artère énergétique, développée par le Groupe E, tendra à récupérer l'énergie thermique des eaux du lac afin de chauffer des quartiers d'habitations et de futures zones d'activités. L'irrigation agricole, pour sa part, concernera environ 5'000 hectares de terres situées dans la Broye fribourgeoise et vaudoise et sera gérée par le Groupement ArroBroye. Un plan, illustrant le concept du projet est présent sur la page suivante, en annexe, à titre informatif.

Un crédit pour la réalisation d'études en lien avec AquaVia a été accepté par le Conseil général du 24 février 2021. En parallèle, le Groupement ArroBroye et le Groupe E ont également financé et développé leurs études. Ces études menées par les trois partenaires ont conduit, à cette fin 2022, à confirmer la faisabilité et l'intérêt de ce projet global.

L'implantation des ouvrages a évolué suite aux conclusions de l'étude environnementale et urbanistique. L'usine de pompage et de traitement des eaux est prévue sur la zone d'intérêt général jouxtant les actuels terrains de football d'Estavayer-le-Lac, pour autant que le déplacement des terrains sur le haut de la ville se concrétise. Par ailleurs, le projet se développe actuellement sans la récupération de la chaleur résiduelle du site industriel d'ELSA, la possibilité ultérieure de récupérer cette chaleur restant réservée.

La Commune d'Estavayer va, ces prochains mois, procéder aux appels d'offres d'ingénierie pour les infrastructures d'eau potable et de livraison d'eau brute aux différents partenaires. Le financement de ces études, devant aboutir à une définition précise du projet et à l'obtention des autorisations de construire, fera l'objet, courant 2023, d'une demande au Conseil général d'octroi d'un crédit d'études.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Lionel Conus
Secrétaire général

Annexe : ment.

Conseiller communal responsable : Eric Chassot, syndic

Annexe :

